

DÉCISION N°2026-04

**Portant sur : Fongibilité des crédits – virement de crédits de chapitre à chapitre –
Budget principal – Exercice 2026**

Le Maire de la commune de Valdahon,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- la délibération n° 2026-38 du Conseil municipal du 26 février 2026 autorisant la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel ;
- le budget primitif 2026 ;
- la décision modificative n°2 ci-annexée ;

Considérant

Que la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, hors dépenses de personnel s'élève à 250 904 €

Que la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement s'élève à 308 227 €

Considérant

que la nomenclature M57 permet à l'ordonnateur de procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant

la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires par rapport à une dépense d'achat d'une licence informatique non prévue initialement au BP 2026, et d'ajuster l'opération informatique n°2603 en conséquence ;

DÉCIDE

Article 1

Il est procédé au virement de crédits suivant, par décision modificative n°2 ci-annexée :

Section d'investissement

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles** : – 220 €
- **Chapitre 20 – immobilisations incorporelles** : + 220 €

Article 2

Le montant cumulé des virements effectués au titre de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026, demeure inférieur au plafond de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3

La présente décision sera :

- transmise au représentant de l'État ;
- notifiée au comptable public ;
- portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa plus proche séance.

Valdahon, le 20 avril 2026



Le Maire,
Sylvie LE HIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**Fongibilité-transfert de crédits du chapitre 21 au 20**

Commune DU VALDAHON - BUDGET COMMUNAL - 75100

DM n° 2	2026
INSEE	25578

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-2603-211 : INFORMATIQUE 2026	0.00 €	220.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	220.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21831-2603-211 : INFORMATIQUE 2026	220.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	220.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	220.00 €	220.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		220.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser